



AVIS SPECIFIQUE DE PASSATION DES MARCHES

DP/LCS/MCA-M/EW-14/Compact

Bureau de Contrôle pour accompagner MCA-Morocco lors des phases des études et de la réalisation des travaux au niveau des centres de formation professionnelle financés dans le cadre du fonds "CHARAKA" – répartis en quatre (4) Lots

Le gouvernement du Royaume du Maroc a conclu, le 30 novembre 2015, un deuxième programme de coopération (Compact II) avec le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, représenté par Millennium Challenge Corporation (MCC) et ce, dans l'objectif de rehausser la qualité du capital humain et d'améliorer la productivité du foncier.

Le budget alloué par MCC au Compact II, entré en vigueur le 30 juin 2017, s'élève à 450 millions de dollars, auquel s'ajoute une contribution du gouvernement marocain d'une valeur équivalente au minimum à 15% de l'apport américain. Le montant global financera, sur une période de cinq ans, deux projets, à savoir « Education et formation pour l'employabilité » et « Productivité du foncier », dont la mise en œuvre a été confiée à l'Agence Millennium Challenge Account-Morocco (MCA-Morocco).

Par cet avis spécifique de passation des marchés, l'Agence MCA-Morocco sollicite des propositions en vue de se procurer les services d'un **Bureau de Contrôle pour accompagner MCA-Morocco lors des phases des études et de la réalisation des travaux au niveau des centres de formation professionnelle financés dans le cadre du fonds "CHARAKA" suivant les 4 lots suivants:**

- **Lot 1 :** Centres de formation à Fès et à Meknès
- **Lot 2 :** Centres de formation à Tanger, Ouezzane/Bellota et Chefchaouen
- **Lot 3 :** Centres de formation à Oujda, Casablanca, Beni mellal et Had Soualem
- **Lot 4 :** Centres de formation à Ouarzazate et Casablanca

La description détaillée des services à fournir est disponible au niveau des termes de référence de la Demande de Propositions (« DP »), qui présentent la nature de la prestation, les tâches et les obligations du cabinet de Consultants, ainsi que les services à fournir. La DP est adressée aux bureaux de contrôle agréés par la Société centrale des Réassurance (SCR) qui représente les compagnies d'assurance, en vue de permettre à l'Agence de contracter des polices d'assurance notamment pour la garantie décennale. Si le bureau de contrôle sélectionné n'a pas l'agrément, celui-ci doit être accepté par les compagnies d'assurances marocaines avant de signer le contrat avec l'Agence MCA-Morocco.

L'Agence MCA-Morocco attribuera, pour chaque lot, un contrat qui engagera l'attributaire pour une durée de quarante **(40) mois.**

Les Consultants seront choisis conformément à la Sélection basée sur le moindre coût (« **Least-Cost Selection (LCS)** »). Cette procédure d'évaluation est exposée dans la DP conformément aux « Directives du Programme de MCC en matière de passation des marchés » disponibles sur le site Internet de MCC : www.mcc.gov.

Les documents relatifs à cette consultation sont disponibles en format téléchargeable sur le site internet de l'Agence à l'adresse : <http://www.mcamorocco.ma/appele-d-offre> ou en contactant par courriel l'Agent de passation de marchés de l'Agence sur l'adresse : procurement@mcamorocco.ma.

Les propositions doivent être soumises électroniquement via le lien suivant : <https://www.dropbox.com/request/5rhHQ7m9Sc8x0qWT8z1t> au plus tard le **02 Août 2019 à 12h00(midi) heure de Rabat, Maroc.** Les soumissions sur papier ou par courriel ne seront pas acceptées.

L'ouverture des propositions se déroulera via une réunion en ligne (webinaire) sur la plateforme zoom.us via le lien suivant : <https://zoom.us/j/411805200>, le **02 Août 2019 à 15h00 heure locale de Rabat, Maroc.**